

Comité Local d'Information et de Concertation Romans sur Isère(26)

Réunion du 20 mai 2011 à 8 heures 45 – Mairie de Romans

Liste des participants

Collège « administrations »

Préfecture de la Drôme

Mme Charlotte LECA – Secrétaire générale de la Préfecture

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC)

M. Jean-Michel COLONNA –Adjoint au chef du SIDPC

Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS)

Cne David BEAUJOLIN – Chef de centre de la caserne de Romans
Cne Frédéric WATRIN

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

M. Gilles GEFFRAYE – Chef Unité territoriale 07/26

Mme. Céline DAUJAN – Inspecteur des installations Classées

Direction Départementale des Territoires (DDT)

M. André CHEVASSUS – cellule risques

Collège « collectivité territoriales »

Commune de Romans sur Isère

M. Jean-Claude PELLERIN – Adjoint à l'environnement

Communauté de Communes du Pays de Romans

M. Daniel BIGNON

Collège « exploitant »

Société COURBIS SYNTHÈSE

M. Hervé COURBIS – PDG
M. Benjamin ROQUES – Technicien QSE

Société EXSTO

M. Christophe TORRES - PDG
M. Frédéric GUBIAN – Responsable QSE

Société BAULE

M. Philippe JEANTIN Directeur Général
M. Bruno VAUTHIER – Responsable Moyens industriels et environnement

Collège « riverains »

Société LES RAVIOLES DE SAINT JEAN

Société LE DOUCEURS DE JACQUEMART

Mme. Claudie CONTAMINE – Responsable
environnement
M. Frédéric BELLINELLO – Directeur de site

Collège « Salariés »

Salariés de la société BAULE

M. David LEGER – CHS-CT

Salariés de la société EXSTO

M. Stéphane BARD – CHS-CT

Assistaient également à la réunion :

Conseil Général de la Drôme

Mme Sophie PASQUET – chargée de mission entreprises

Service Hygiène, Mairie de Romans sur Isère

M. Francis LLORET
Mme Élisabeth MONTMARTIN

Société Bureau Veritas, chargée d'assister le secrétariat du CLIC

M. Vincent LARDIERE

Absents excusés

M. Thomas KAPP – Directeur adjoint Travail – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

M. Luc POTIER, membre du CHS-CT de la société COURBIS SYNTHÈSE

Compte rendu de la réunion

Accueil par Jean-Claude PELLERIN

L'ordre du jour est proposé

- Présentation de la démarche d'élaboration des PPRT
- Présentation des conclusions de l'étude de dangers de la société BAULE
- Présentation des périmètres d'étude des sociétés BAULE et COURBIS
- Nomination du représentant CLIC aux réunions POA
- Bilan annuel des actions sécurités BAULE, EXSTO et COURBIS
- Questions diverses

Présentation de la démarche d'élaboration des PPRT

Suite à l'intégration des sociétés EXSTO et BAULE au CLIC, une nouvelle présentation du film sur la démarche d'élaboration des PPRT est réalisée.

Ce film n'appelle aucun commentaire.

Présentation des conclusions de l'étude des dangers de la société BAULE (C. Daujan - DREAL)

Après une rapide présentation de la société M. BAULE SA devenue BAULE SYSTÈMES ET MACHINES et EXSTO, Mme Daujan présente l'historique de l'étude des dangers.

La première version de l'étude des dangers a été remise à l'administration le 17/12/2007. De nombreux échanges ont eu lieu aboutissant au rapport de clôture le 15/06/2010.

Les phénomènes dangereux retenus sont des incendies des différents bâtiments de fabrication ou de stockage, générant des effets thermiques et des effets toxiques.

Les effets thermiques de l'incendie du bâtiment de production BAULE aboutissent à une gravité « Catastrophique » car ils impactent le magasin de meuble voisin du site. Les autres phénomènes dangereux présentent une gravité importante ou modérée.

La cinétique des phénomènes dangereux est considérée comme rapide car il n'est pas possible de mettre en œuvre à tout moment un Plan Particulier d'Intervention (PPI) durant la cinétique de développement du phénomène.

M. Jeantin précise que les produits manipulés ne sont pas classés comme inflammable et que l'hypothèse prise pour définir la cinétique comme rapide correspond à un incendie de l'ensemble du bâtiment en 2 heures, qui reste selon lui une hypothèse majorante.

Mme Daujan présente ensuite le périmètre d'étude du PPRT qui est contenu en majorité sur le site mais présente des débordements en dehors des limites de site au Nord et à l'Est du fait principalement des effets toxiques en hauteur. Un magasin de meuble riverain est également impacté par les effets thermiques de l'incendie du bâtiment BAULE.

Mme Daujan termine sa présentation en exposant l'avancement du PPRT. Suite à l'arrêté de prescription du 20 janvier 2011, les cartographies ont été réalisées. Elles seront présentées lors de la réunion POA qui suit cette réunion. L'objectif est de soumettre le PPRT à enquête publique d'ici la fin de l'année 2011.

Suite à cette présentation, le Capitaine Watrin souhaite savoir si le site dispose d'un PPI. M. Colonna précise que le site était jusqu'à présent dispensé de PPI, mais que le rapport de clôture de l'étude de danger propose la rédaction d'un PPI.

Présentation des modifications du périmètre d'étude de la société COURBIS (C. Daujan – DREAL)

L'arrêté de prescription du PPRT « Courbis » est daté du 04/06/2010.

Lors de l'élaboration des documents liés au PPRT, l'équipe projet a constaté une erreur sur la cartographie (localisation des centres des phénomènes dangereux inversés) qui a été immédiatement corrigée.

La commune de Romans sur Isère a approuvé cette nouvelle carte le 09 mai 2011.

Le nouvel arrêté de prescription du PPRT doit être signé rapidement, l'objectif étant de mettre le PPRT à enquête publique durant le 1^{er} semestre 2012.

Nomination du représentant CLIC aux réunions POA

Suite à la modification du périmètre du CLIC de Romans, un nouveau représentant de celui-ci doit être désigné pour le représenté dans les réunions Personnes et Organismes associées (POA) à l'élaboration du PPRT.

M. PELLERIN, président du CLIC, est nommé représentant du CLIC aux réunions POA.

Bilan annuel de la société BAULE

Après une présentation des activités de la société BAULE par M. Jeantin, M. Vauthier présente le bilan de gestion des risques et de la sécurité pour l'année écoulée.

Aucun incident ou accident dont les effets sont susceptibles de sortir du site n'a eu lieu en 2010.

Les actions réalisées en 2010 pour la prévention des risques sont des travaux liés à la sécurité incendie, la sécurité des procédés et sur les structures (travaux de toitures).

Les actions prévues pour l'année 2011 portent principalement sur la sécurisation de l'aire de chargement / déchargement des matières premières et produits finis, sur l'optimisation des procédés de mise en œuvre des matières premières ainsi que sur la fiabilisation des automatismes de procédés.

Du fait de la présence sur le même site de deux sociétés distinctes, M. Chevassus se renseigne sur le nombre de plans de secours existant pour le site. M. Vauthier précise qu'il n'existe qu'un seul POI pour les deux sociétés car les utilités sont communes.

Mme Daujan précise que la DREAL considère ces deux sociétés comme distinctes, même si la séparation administrative des deux sociétés n'est pas encore effective.

Bilan annuel de la société EXSTO

M. Torres présente en premier lieu la société EXSTO et précise que depuis fin 2009, la société EXSTO ne fait plus partie du périmètre de la société BAULE.

M. Gubian présente ensuite le bilan de gestion des risques et de la sécurité.
Aucun incident ou accident majeur n'a eu lieu sur le site en 2010.

La société EXSTO a poursuivi en 2010 sa recherche de solution de substitution des produits dangereux. Elle a également réalisé des travaux sur les structures du bâtiment (réfection toiture, désenfumage).

Pour 2011, la réduction des risques sera apportée par la création d'un nouveau bâtiment et par la réfection de la déchetterie existante. Ce nouveau bâtiment imposera de remettre à jour l'étude de dangers et l'étude foudre.

M. Torres précise que ce nouveau bâtiment est destiné à répartir les fabrications déjà existantes. Ceci permet d'améliorer la sécurité des personnes en diminuant la densité d'occupation.

Bilan annuel de la société COURBIS

M. Roques présente le bilan annuel de la société COURBIS.

En 2010, aucun incident ou accident majeur n'a été enregistré sur le site.

Un exercice incendie a été réalisé en collaboration avec le SDIS pour vérifier l'application du POI sur le site. Un plan d'action a été initié suite à cet exercice. Le site a également fait réaliser des mesures surfaciques de Moca (mesure de poussière sur les machines)

Pour 2011, le site prévoit :

- la formation de l'ensemble de son personnel aux risques chimiques.
- Une amélioration du moyen de contrôle de la poussière de Moca sur les machines afin de connaître le niveau d'exposition des travailleurs.
- Mise à jour de l'étude foudre et réalisation de travaux pour la mise en conformité du site suite à la nouvelle réglementation,
- La mise en place d'un système d'obturation mobile de la canalisation d'eau usagée en cas d'incendie
- L'augmentation du volume du bassin de rétention

- L'acquisition d'une machine permettant la suppression d'un produit chloré sur le site.

Questions diverses

Mme Montmartin demande si les trois sociétés ont recouru à des intérimaires et le cas échéant comment se passe la formation sécurité de ces personnes.

M. Roques précise que la société COURBIS a recours à des intérimaires. A leur arrivée, ils reçoivent un livret d'accueil présentant les règles applicables dans l'entreprise, suivi d'un accueil au poste de travail et suivi par un tuteur. 2 semaines après leur arrivée, les intérimaires sont évalués par le service sécurité. Les intérimaires n'ont pas accès la Moca car il est nécessaire d'obtenir une habilitation particulière.

Les sociétés EXSTO et BAULE procèdent de la même façon.

M. Lloret interroge les exploitants sur la substitution de la Moca dans les procédés mis en œuvre.

M. Jeantin souhaite en premier lieu présenter la Moca qui est une amine utilisée dans l'industrie du polyuréthane depuis 40 ans environ comme agent de durcissement du polyuréthane.

Elle est suspectée d'être cancérigène. Cependant aucune étude n'a montré une évidence de cancérogénicité. A ce jour, les valeurs guides française d'exposition des salariés sont les plus basses au monde.

Cette amine est indispensable dans l'élaboration des polyuréthanes et ne possède, dans certaines familles de polyuréthane aucun substitut possible pour des raisons de coûts ou principalement pour des raisons de mise en œuvre ou de performance du produit final.

De plus, les effets de la Moca sont, du fait de son classement, très bien connus. Ces effets interviennent principalement par contact cutané. Il est donc aisé de s'en protéger. Utiliser des produits de substitution ayant des effets moins connus peut simplifier les démarches administratives des sites mais peut poser de nouveaux problèmes vis-à-vis de la protection des salariés. Cependant la recherche de produits de substitution de la Moca est permanente sur les sites.

Le Président du CLIC remercie l'assemblée, conclut la réunion.

La prochaine réunion du CLIC permettant de présenter le projet de PPRT est fixée au 18 novembre 2011.

Les présentations seront mises sur le site Internet www.clichonealpes.com avec le compte rendu approuvé.

Le Président du CLIC

Monsieur Jean-Claude PELLERIN